UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Migration vers les régions moins densément peuplées : une solution aux problèmes démographiques ?, pp. 125-174,

KUYOWA Pezi

1988-03
Cahiers du CURDES

https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/581

KUYOWA Pezi, Migration vers les régions moins densément peuplées : une solution aux problèmes démographiques ?, pp. 125-174, Cahiers du CURDES n° 6, Mars 1988.

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

MIGRATIONS VERS LES REGIONS MOINS DENSEMENT PEUPLEES : UNE SOLUTION AUX PROBLEMES DEMOGRAPHIQUES ?

Par Pezi KUYOWA N.

INTRODUCTION

Pays enclavé et souffrant d'une quasi-absence de ressources du sous-sol, le Burundi a une densité de population de 155 habitants au km2 qui atteint 3.425 sur certaines collines ; sa population est répartie à plus de 90 % dans le milieu rural. Cette pression démographique est d'autant plus grave qu'elle s'accompagne d'un morcellement continu des terres cultivées, une dégradation des sols à cause d'une utilisation intensive, une érosion qui épuise systématiquement les terres agricoles et enfin l'apparition d'un chômage déguisé. Cette situation caractérisée par une faible productivité agricole rend fort difficile le maintien de l'équilibre alimentaire.

Par ailleurs, ni les structures économiques présentes ni les perspectives à venir ne permettent d'envisager à moyen terme une industrialisation ou une urbanisation susceptibles d'enrayer les effets de la pression démographique qui se ressentent déjà avec acuité. Dans ce contexte, la seule issue qui se présente est le développement agricole. Celui-ci exige avant tout, à l'intérieur des frontières du pays, la mobilisation et l'utilisation efficace de la terre et de la main-d'oeuvre disponibles.

Chaque fois que l'inégale répartition de la population sur le territoire d'un pays laisse des terres peu ou non utilisées, les migrations des populations des régions densément peuplées vers celles qui le sont moins, en vue de mettre en culture de nouvelles terres, apparaissent comme un moyen de soulager la pression démographique dans les premières et d'augmenter la production agricole nationale. Cette solution est fondée sur les hypothèses (1) suivantes :

1) La superficie sur laquelle s'appuie l'agriculture s'agrandit ;

2) Le remembrement des terres opéré par le prélèvement de l'excédent du facteur humain dans des régions densément peuplées y améliore la productivité agricole ;

3) Et enfin, il est plus aisé d'introduire de nouveaux modes d'exploitation des terres (nouveau régime foncier, nouvelles méthodes d'exploitation, nouvelles variétés des semences...) dans les régions agricoles nouvelles que dans celles anciennement cultivées parce qu'on s'y heurtera moins à la tradition.

Au Burundi, la nécessité de répartir la population avait été déjà ressentie à l'époque coloniale belge. En effet, en 1951, on notait dans le plan décennal que, "au Rwanda-Urundi le développement agricole, de même que celui de l'élevage, est dominé par le problème de la surpopulation et de la surcharge pastorale" (2). Et une des solutions envisagées pour parer à cette situation était de "préparer pour le repeuplement les régions susceptibles de recevoir de nouveaux habitants" d'une part, et d'autre part de "dégager les zones surpeuplées impropres aux cultures d'exploitation ou à l'industrialisation, en provoquant l'exode d'une partie de leurs populations vers des régions moins occupées" (3). Ces dernières étaient, selon l'ordre qu'il avait été décidé de suivre pour leur mise en valeur : l'Imbo, le Mosso y compris le Buragane (4), le Bugesera, le Buyogoma et le Mumirwa. Aussi, suivant le programme établi à cet effet et tenant compte des inconvénients de l'habitat dispersé, l'administration coloniale réalisa à la fois le déplacement des populations et leurs regroupements dans des paysannats sur la plaine de la Ruzizi (Imbo) et au Mosso. Mais à l'accession du pays à l'indépendance, la plupart des paysans regagnèrent leurs terres d'origine, abandonnant ainsi les paysannats et leurs infrastructures. Dans ceux qui ont survécu, par exemple dans la région de Mosso, les habitants ont à l'évidence "préféré renoncer aux avantages d'un paysannat méthodique et revenir aux habitudes traditionnelles, plus libérales mais manifestement plus anarchiques, d'alternance des cultures (5).

Six ans après l'indépendance, l'idée de déplacer les populations vers les régions sous-peuplées réapparaît. En effet, dans le premier plan quinquennal de développement économique et social (1968-1972), il est envisagé de mettre en valeur les terres encore disponibles et de procéder à une meilleure répartition géographique des populations. Mais cette idée n'acquerra vraiment de force d'exécution qu'à partir du troisième plan (1978-1982) dans le cadre de la politique du développement régional, car celle-ci serait basée sur, outre la création des pôles de développement et le regroupement de la population en villages, "l'encouragement à la migration de la population des zones à forte pression démographique vers des zones moins peuplées" (6). Et les régions sous-peuplées qu'on sous-entend sont "en particulier" l'Imbo et le Mosso".

Le recours à la redistribution de la population est tablée sur deux hypothèses, à savoir :

1) Le Burundi est un pays sans migrations à cause de l'attachement du murundi à ses terres ancestrales ;

2) Il existe encore des terres agricoles à exploiter.

Cependant l'histoire d'abord, et les études démographiques récentes, même si elles ne donnent pas avec précision l'ampleur des mouvements migratoires, prouvent à suffisance que l'hypothèse du "Burundi, pays sans migrations", est loin de la réalité. Quand à la seconde, l'extrême différenciation des rapports existant entre les terres agricoles et la population sur toute l'étendue du territoire du pays lui donnerait un certain fondement.

Aussi, nous nous sommes proposés :

1) d'établir la mesure dans laquelle les migrations vers les régions moins densément peuplées pourraient soulager la pression démographique qui s'exerce dans celles à fortes densités de population ;

2) de discuter la manière de réaliser les migrations dans cette optique ;

3) de tirer enfin les conclusions qui s'imposent.

Au cours de notre recherche, nous avons rencontré très peu de documents consacrés aux migrations internes du Burundi. Pourtant cette carence n'a pas constitué un handicap majeur pour notre travail. L'étude exhaustive de A. GUICHAOUA et le rapport d'enquête effectués par L. BACAMURWANKO, le plan décennal du Rwanda-Urundi ainsi que les autres documents figurant dans la bibliographie nous ont permis de comprendre les mécanismes de ce phénomène d'une part et fournir les faits nécessaires pour étoffer notre réflexion qui, loin de décrire la mobilité des populations, visait à établir si le transfert des populations dans les régions réputées sous-peuplées peut effectivement être une solution aux problèmes démographiques. Nos entretiens avec les Gouverneurs des Provinces, leurs Conseillers, les Secrétaires du Parti, les Administrateurs communaux, les Agronomes communaux, les cadres des Sociétés Régionales du Développement et les autres projets agricoles ainsi que les visites réalisées à l'intérieur des pays dans les communes et dans les regroupements de populations nous ont servi à appréhender le contexte politique d'une stratégie migratoire.

Notre travail comprendra trois chapitres. Dans le premier, nous parlerons des migrations au Burundi à partir des années 40 en vue de dénoncer le non-sens de l'hypothèse de "pays sans migrations". Dans le deuxième, portant sur l'inventaire de l'occupation actuelle du sol, nous allons en premier lieu identifier les régions d'émigration et les régions d'immigration, et en deuxième lieu, mesurer d'une part les excédents des populations, s'il y en a, dans les régions d'émigration et d'autre part, la capacité d'accueil dans les régions moins peuplées. Enfin dans le troisième, il sera question de présenter quelques éléments importants d'une stratégie migratoire.

I. LES MIGRATIONS AU BURUNDI

I.1 Données générales

Si le peuple burundais est réputé stable, cet "immobilisme" reflète plutôt l'attachement particulier qu'il a à la terre de ses ancêtres. En effet, celle-ci occupe une place importante dans les traditions et coutumes. En l'absence d'un développement minier, industriel et d'échanges commerciaux, la terre, comme ressource agricole, représente la seule base de sécurité des populations : elle conditionne leurs moyens d'existence ainsi que ceux de leurs descendants. A ce titre, il convient d'en garder la propriété en toutes circonstances.

En réalité, la population burundaise est d'une grande mobilité. Mais l'ampleur de ses mouvements n'a le plus souvent été véritablement appréciée que dans des contextes particuliers de rentabilité d'un terroir, de fourniture de main-d'oeuvre aux projets agricoles ou de préservation de l'équilibre alimentaire chaque fois qu'il est menacé (7)

D'autre part, ce sont les migrations vers l'étranger qui attirent l'attention, plus que les migrations internes. Cela est dû au fait qu'en tout temps les déplacements à l'intérieur du pays sont libres d'une manière générale et encouragés par les pouvoirs publics qui estiment depuis l'époque coloniale qu'il faut désengorger certaines régions pour peupler d'autres.

I.2 Courants migratoires

C'est un phénomène migratoire qui serait à l'origine de la création des zones surpeuplées et des zones sous-peuplées. Les colons belges estiment que sous l'action des facteurs écologiques défavorables (érosion, climats durs, faune hostile...) les populations se seraient déplacées des régions déshéritées vers celles qui sont plus viables (8).

Mais les migrations modernes commenceraient avec les départs des habitants du Rwanda-Urundi vers les pays voisins à partir des années 1920 (9). En effet, pour l'exploitation des mines du Congo (le Zaïre aujourd'hui), il n'était pas de meilleur "grenier de main-d'oeuvre" que ce petit territoire "surpeuplé", d'où sa colonisation. Mais à cause de l'impôt et des travaux obligatoires instaurés par la tutelle, d'autres courants migratoires s'établirent en même temps vers l'Uganda et la Tanzanie où les vastes plantations des colons requirent une main-d'oeuvre de plus en plus nombreuse (10).

Alarmée par les pertes humaines (causées par les migrations et les effets de la famine de 1943-1944), l'administration coloniale belge décida de pallier d'urgence les méfaits de l'absence d'investissements dans le territoire du Rwanda-Urundi. Un des moyens du Plan décennal élaboré à cette occasion fut la mise en valeur, dans une première phase, des régions fertiles mais sous-peuplées autour des cultures d'exportation. La mise en oeuvre de ce plan eut des effets spécifiques :

1) les flux migratoires vers l'extérieur s'affaiblirent considérablement,

2) des milliers de familles venant de toutes les régions du territoire furent dirigées vers des paysannats créés ex-nihilo (11). Là, elles trouvèrent un logement, des infrastructures et une assistance en vivres et en argent. Les courants migratoires purent ainsi être contenus à l'intérieur du territoire.

La colonisation de ces deux régions dura jusqu'en 1962. Puis au lendemain de l'indépendance, on assista à un mouvement de retour de la population, auparavant installée dans les paysannats, vers leurs terres d'origine à cause de la baisse des revenus agricoles qui suivit le bouleversement des structures politiques et administratives ainsi que la désorganisation et le relâchement de la discipline culturale.

A partir des années 1970, les mouvements migratoires revêtent tout à fait une autre configuration. La mobilité spatiale apparaît comme un

complexe "redéploiement de la population vers de nouvelles zones de culture" (13). Ce phénomène se développe jusqu'à nos jours sur des plans. Sur le premier, un mouvement de la population se produit vers la plaine de l'Imbo et le plateau de Mosso. La population a-t-elle réalisé que les conditions qui avaient motivé leur départ des terres ancestrales ne se sont pas améliorées ? En tout cas, nous pouvons affirmer que les investissements colossaux réalisés dans ces régions sous-peuplées exercent un grand pouvoir d'attraction sur elle. Dans le second plan, on observe l'occupation progressive des terres périphériques vers le haut (exploitation du sommet) et le bas (exploitation des marais) d'une colline d'une part, et d'autre part, dans le sens de l'occupation des collines et communes voisines peu peuplées, moins fertiles. Ce volet du redéploiement horizontal a pour effet de généraliser la forte densité démographique à partir des régions centrales.

Il faut encore souligner un type de mouvement saisonnier très important, c'est celui qui transforme, au moment où leur calendrier est creux, les paysans en employés temporaires dans les projets agricoles, quand ils ont besoin de main-d'oeuvre d'appoint, ou dans la capitale tout au long de l'année.

D'autres mouvements non moins importants mais difficiles à saisir sont ceux des éleveurs à la recherche des pâturages ainsi que ceux qui concernent les placements d'enfants dans des régions plus ou moins lointaines auprès des parents en mal de bras suffisants pour les travaux de champs (les veuves par exemple) ou en vue de pouvoir poursuivre leurs études. Bien souvent, ces mouvements préparent une émigration définitive.

I.3 Motifs des migrations

Nous avons mentionné plus haut que la détérioration du milieu naturel et l'hostilité de la faune avaient jadis poussé les populations à s'agglutiner dans certaines régions en désertant d'autres. Si cela explique le dépeuplement historiques des régions comme l'Imbo et le Mosso, alors le premier motif de migration serait tout simplement la recherche d'un cadre naturel plus viable (climat, cultures, eau...).

Mais depuis que la monnaie a fait son entrée dans le système d'échanges, le motif essentiel des migrations est devenu selon A. GUICHAOUA "la nécessité de se procurer des liquidités à l'extérieur de l'exploitation "14). L'analyse rapide des phénomènes migratoires semble lui donner raison. Déjà à l'époque coloniale, accablés par l'impôt, les paysans planteurs de café devaient émigrer vers les lieux où il était possible d'"acheter de l'argent" notamment en Uganda (15).

Sur le plan interne, les fils des paysans devaient descendre à Bujumbura au moment de l'impôt pour se faire employer n'importe comment pourvu qu'ils gagnent l'argent nécessaire. Plus récemment, avec l'introduction d'un nouveau modèle de consommation (tissus européens, radio, bière Primus, quincaillerie...) dans le milieu rural, la nécessité d'un revenu monétaire s'avère plus impérative, d'où entre autres, les mouvements saisonniers fort importants qui relient la campagne à la ville de Bujumbura, ceux qui fournissent de la main-d'oeuvre salariée aux projets agricoles. Ajoutons enfin les va-et-vient incessants, immigrations et émigrations, que l'on observe simultanément dans les régions de Ngozi et Kayanza, fort peuplées mais avec un taux de monétarisation des plus élevés, et qui s'expliquent par la recherche d'argent pour les immigrants et par le souci de cumul de richesse monétaire pour les émigrés. Le revenu monétaire s'obtient en milieu rural soit par la vente d'un surplus agricole ou des cultures d'exploitation, soit par un emploi salarié temporaire ou permanent ou soit enfin par la vente des produits de l'artisanat (nattes, cordes...).

Le troisième motif, celui qui est communément invoqué, est la pression démographique exercée sur les terres agricoles. Le morcellement des terres qui est causé par le surpeuplement justifierait les déplacements des populations en quête de nouvelles terres culturales pour suppléer à la pénurie vivrière. Il s'agit des migrations agricoles. L'occupation des terres inoccupées serait donc une solution au problème foncier. L'enquête menée par L. BACAMURWANKA dans les communes de Cankuzo, Kinyinya (région du Mosso) et de Mpanda (région de l'Imbo) confirme bien cette observation. En effet, 75 % (16) de la population

migrante interrogée se serait déplacée pour ce problème foncier. Dans ce contexte, nous placerons tous les déménagements effectués pour se soustraire à la contrainte (17) et au "paternalisme" (18).

Il est à noter cependant que les migrations agricoles se conjuguent avec les migrations pour raisons familiales. Celles-ci concernent essentiellement les déplacements des femmes allant rejoindre leurs maris comme l'indiquent les conclusions de l'enquête démographique de 1970-1971 : "Parmi les effectifs migrants la part des femmes est très nettement supérieure à celle des hommes ; le mariage et l'installation sur la colline du mari en sont la cause" (19).

I.4 Migrations forcées ou volontaires ?

Dans les premières années de la colonisation belge, les mouvements de la population vers les mines du Congo (le Zaïre actuel) ont été réalisées à base des prélèvements autoritaires tandis que ceux dirigés vers la Tanzanie ou l'Uganda étaient du chef même de la population migrante pour le motif d'argent ou de pénurie des produits vivriers. Mais les migrations de peuplement qui se sont opérées vers la fin des années 1940 dans les régions abandonnées du pays (le Mosso et l'Imbo) sont plutôt à qualifier de "provoquées" (20) par la propagande des chefs coutumiers (Mwami, le roi, et ses notables) et par les incitations matérielles (avances monétaires, dotations en récolte et exemption de la capitation).

Nous disons également que les mouvements migratoires que nous connaissons depuis les années 1970, sont en partie "provoqués" car ils ont comme toile de fond les actions de mise en valeur des régions peu peuplées, semblables à la politique conçue dans ce but sous la tutelle. Nous avons dit en partie seulement car nombreux sont aussi les déplacements volontaires ou spontanés des populations pour des raisons familiales (mariage, placements d'enfants) ou d'argent (besoin d'un revenu monétaire complémentaire).

I.5 Caractéristiques des migrants

L'analyse des différents rapports et études (21) qui traitent directement ou indirectement des phénomènes migratoires au Burundi permet de dégager des caractéristiques suivantes concernant les migrants :

1) la majorité des migrants sont des personnes âgées de 15 à 40 ans, donc des personnes dans la force de l'âge d'activité ;

2) ils sont des célibataires ou des jeunes mariés ;

3) ils se livrent d'une manière générale à une activité liée à la terre ;

4) ils proviennent pour une part importante des régions centrales fortement peuplées ;

5) les principaux motifs de migration sont la recherche d'un revenu monétaire nécessaire, jadis pour payer l'impôt, maintenant pour payer la dot et faire face aux besoins de consommation de type moderne, ainsi que la recherche de nouvelles terres en vue de pallier la pénurie vivrière ou tout simplement de résoudre le problème foncier ;

6) ils choisissent leur lieu d'immigration parmi les régions les plus proches. Mais en cas de force majeure, les longs voyages qui ressemblent à l'aventure ne les rebutent pas ;

7) une part importante des migrants est constituée des paysans les plus démunis monétairement ou foncièrement ;

8) ceux qui possèdent des terres ne les cèdent pas, ils les laissent à la garde de leurs femmes, de leurs enfants ou de leurs proches parents.

I.6 La pression démographique et les migrations

En se référant au passé, l'on s'aperçoit que la forte densité de la population ne suffit pas à elle seule à expliquer les migrations burundaises. C'est ce que A. GUICHAOUA montre par des observations suivantes :

1) "Il est difficile d'établir une relation entre les anciennes famines et disettes, ou les déficits nutritionnels actuels, et les densités de population" (22);

2) "..il est un fait que les régions surpeuplées ont toujours constitué le grenier du pays (et que comme) les hautes densités expliquent les hauts rendements, toute amélioration des conditions vivrières et les progrès des méthodes culturales contribuent à fixer la population et rendent possibles des densités encore plus fortes" (23).

A l'appui de cette théorie, il y a le fait que l'administration coloniale belge a pu enrayer les fuites des populations vers l'étranger et les fixer dans les régions traditionnellement désertées grâce aux actions de leur mise en valeur agricole.

Par ailleurs, il est établi que lorsqu'à l'indépendance les revenus qui y avaient été engendrés baissèrent, les populations retournèrent sans tarder à leurs terres d'origine. Récemment, les investissements déversés par le biais des projets de développement intégré ou les Sociétés Régionales de Développement provoquent des afflux importants de la population.

Enfin on sait que ce sont les régions centrales qui surmontent presque toujours la surcharge du surpeuplement, et pourtant les processus migratoires présentent un caractère relativement homogène sur l'ensemble du territoire.

Ces faits prouvent bien que les véritables causes des migrations sont à chercher au-delà de la pression démographique qui se manifeste au travers de la densité moyenne de la population. Il s'agit en fait du faible niveau de satisfaction des besoins fondamentaux en milieu rural. La mobilité est donc liée à la qualité de vie, elle pose à ce titre le problème d'aménagement global du milieu rural dans le cadre d'une politique nationale du développement socio-économique harmonieux et équilibré.

I.7 Observations

Dans cet exposé schématique des phénomènes migratoires au Burundi, nous pouvons souligner trois observations suivantes pour la discussion des éléments d'une stratégie des migrations :

1) la réputation d'"immobilisme" qu'on donne au peuple burundais ne résiste pas à l'analyse des faits. Le paysan burundais quitte ses terres pour accéder à de meilleures conditions de vie ;

2) les régions d'immigration ne sont pas seulement celles qui procurent des nouvelles terres de culture mais aussi et surtout celles où les opportunités d'un revenu monétaire sont les plus nombreuses ;

3) les migrations sont en train de généraliser les fortes densités démographiques.

Les migrations, comme remède aux problèmes démographiques, supposent qu'il existe des excédents de population dans certaines régions et des terres disponibles dans d'autres.

Quand cette solution avait été envisagée dans les années 1940, les régions de l'Imbo et du Mosso étaient pointées comme terres d'immigration par excellence. Trente ans après les premières expériences de peuplement de ces deux régions, et malgré la mobilité des populations qui proviennent de tout le pays, ces deux régions paraissent encore pour les experts et

les responsables politiques le moyen de désengorger les régions à fortes densités de la population.

C'est pourquoi il est important de procéder d'abord à l'identification des régions immigratoires et émigratoires, et ensuite à la détermination de leurs excédents de population ou de leurs disponibilités d'accueil. Ces connaissances constituent le fondement d'une politique migratoire réaliste. Cependant il se pose le problème de critère ou de mesure que ce chapitre essaiera de débattre.

Nous nous servirons pour ce faire des données du recensement général de la population de 1979 (c'est pratiquement le début de la mise en oeuvre du 3ème plan quinquennal de développement économique et social où il est question de redéployer la population pour désengorger certaines régions à fortes densités de population) et des données concernant l'année 1982 (c'est la fin de 3ème plan quinquennal, qui marque le début du 4ème plan).

Tableau n° 1 : Superficie et population par région naturelle en 1979

Région	Superficie		Population		
	valeur absolue en ha (1)	valeur relative en % (2)	Effectif absolu (1)	Effectif relatif en % (2)	Densité (1)
1. Bugesera(3)	194.170	7,5	279.370	7,2	144
2. Buragane	115.610	4,5	93.640	2,4	81
3. Bututsi	138.245	5,3	172.830	4,5	125
4. Buyenzi	207.710	8,0	639.300	16,5	308
5. Buyogoma	423.880	16,4	343.200	8,8	81
6. Bweru	242.140	9,4	402.030	10,4	166
7. Imbo	187.490	7,2	224.440	5,8	120
8. Kirimiro	281.290	10,9	728.830	18,8	259
9. Mosso	290.930	11,2	152.410	3,9	52
10. Mugamba	250.390	9,7	368.270	9,5	147
11. Mumirwa	257.875	10,0	476.550	12,3	185
Total	2.589.690(5)	100	3.880.870	100	150

Sources: (1) A. MERTENS. Contribution à la connaissance des régions naturelles du Burundi. Superficie et population par colline de recensement. Bujumbura : ISABU, Octobre 1981. n° 5.
(2) Calculées par nos soins
(3) Non compris les lacs du Nord
(4) Non compris le lac Tanganyika et la ville de Bujumbura
(5) C'est la superficie des terres nationales, déduction faite de la superficie des lacs du pays et sans compter les 141.040 habitants de la ville de Bujumbura.

II. IDENTIFICATION DES REGIONS SURPEUPLEES OU SOUS-PEUPLEES, ET DETERMINATION DES EFFECTIFS A TRANSFERER

II.1 Identification des régions à excédents de population et des régions d'accueil par la densité de la population

Si la pression démographique se mesure par le rapport des effectifs de la population sur la terre, la densité de la population est un bon indicateur de cette pression sur l'ensemble du territoire. Soulager cette pression par l'exode vers les régions moins densément peuplées tend à uniformiser les densités de population dans toutes les régions. En prenant comme référence la densité moyenne de 150 ha/km2 (24), toute région dont la densité est supérieure à cette moyenne est considérée comme surpeuplée, donc à désengorger, tandis que celle dont la densité est inférieure à la moyenne serait une région sous-peuplée, donc région d'accueil pour les excédents de population à faire venir des régions dites surpeuplées.

En portant notre attention sur la répartition de la densité de population, nous identifions 4 régions surpeuplées à savoir : le Buyenzi, le Bweru, le Kirimiro et le Mumirwa. Le reste des régions, le Bugesera, le Buragane, le Bututsi, le Buyogoma, l'Imbo, le Mosso et le Mugamba sont les régions qui disposeraient des terres pour accueillir de populations "étrangères".

Mais la densité de population ne nous dit pas comme la terre est répartie entre les régions afin d'établir l'excédent de population à prélever dans les régions surpeuplées et l'effectif que des régions

sous-peuplées peuvent accueillir sans déplacer la pression démographique, c'est-à-dire dans le cadre d'une répartition égale de la population. Aussi convient-il de rapprocher les données de la répartition de la population des surfaces occupées par les régions naturelles.

II.2 Comparaison des proportions de population et proportions des terres occupées par les régions naturelles

Cette comparaison dégage des déséquilibres dans la manière dont les terres sont distribuées, déséquilibres dus à la répartition inégale de la population. Si la population était également répartie sur toute l'étendue du territoire national, la proportion de la population serait identique à celle des terres occupées par les régions naturelles. Ce n'est pas le cas. En comparant les pourcentages des populations et ceux des terres occupées, nous pouvons estimer les excédents de population dans certaines régions et les effectifs que les autres régions peuvent accueillir. En effet, quand le premier pourcentage est inférieur au second, il y a excédent de population, l'inverse donne le besoin de la population ou effectif à accueillir.

La lecture des pourcentages des populations et des superficies des terres occupées présentés dans le tableau n° 1 donne les résultats suivants :

II.2.1. Répartition de l'excédent de population

Buyenzi	:	8,5 % de la population totale, soit 329.874 personnes
Bweru	:	1,0 % de la population totale, soit 38.809 personnes
Kirimiro	:	7,9 % de la population totale, soit 306.589 personnes
Mumirwa	:	2,3 % de la population totale, soit 89.260 personnes
Total		764.532 personnes.

L'effectif de la population à prélever dans les 4 zones surpeuplées pour réduire la pression démographique à la "normale nationale, est de 764.532 habitants.

II.2.2. Répartition des capacités d'accueil

Bugesera	:	0,3 % de la population totale, soit	11.643 personnes
Buragane	:	2,1 % de la population totale, soit	81.499 personnes
Bututsi	:	0,8 % de la population totale, soit	31.047 personnes
Buyogoma	:	7,6 % de la population totale, soit	294.946 personnes
Imbo	:	1,4 % de la population totale, soit	54.332 personnes
Mosso	:	7,3 % de la population totale, soit	283.304 personnes
Mugamba	:	0,2 % de la population totale, soit	7.762 personnes
Total			764.532 personnes.

II.2.3. Conclusion

Si au travers du rapport entre l'effectif de la population et l'étendue du territoire occupé, les régions surpeuplées restent stables, il apparaît que les régions sur lesquelles miser pour le transfert des excédents sont principalement le Buyogoma et le Mosso, puis viennent le Buragane et l'Imbo et, dans une moindre mesure, le Bugesera et le Mugamba.

En nous référant au passé, il y a donc lieu de déduire que la réalité qui a prévalu à la conception de la politique migratoire en 1950 comme solution à la surcharge démographique change. Les régions désignées alors comme régions d'accueil ont perdu ou perdent cette qualité, il en va de même pour certaines régions à propension émigratoire: elles sont devenues neutres ou mieux encore zones d'immigration. Par exemple, le Mumirwa jadis zone considérée comme sous-peuplée (25) est devenue une zone surpeuplée, le Mugamba, zone "très peuplée" (26) se range à présent parmi les zones relativement peu peuplées. A. MATON, dans son essai d'appréciation des zones d'immigration et d'émigration par le coefficient de masculinité observe le changement en comparant les coefficients de masculinité de l'enquête démographique de 1965 et ceux qu'il a calculés à partir des résultats du recensement de 1978. En effet, il dit :

"Ces coefficients montrent une petite évolution dans ces mouvements émigratoires (mouvements des hommes en quête de travail dans d'autres régions du pays). Les immigrations se sont accentuées dans l'Imbo et sont en diminution dans le Mumirwa. le Mugamba est passé de région d'émigration en 1965 à région d'immigration en 1978. Le Bututsi, au contraire, voit sa population émigrer en 1979, tandis que le Mosso devient une région d'immigration. Le Buragane, après avoir connu des immigrations en 1965, a une population stable en 1979" (27).

La mobilité de la population qui se développe dans tous les sens (pas seulement des régions à fortes densités de population vers celles qui le sont moins) n'établit pas sans doute que les régions sous-peuplées sont synonymes de zones d'attraction de population ni que celles qui sont plus surchargées impliquent une propension à émigrer. Ce fait montre la limite de la densité de population comme critère d'estimation des effectifs excédentaires et effectifs susceptibles d'être accueillis par région naturelle. Car la densité de population fait abstraction de l'organisation de l'espace et du mode d'exploitation des sols, des cultures pratiquées, des conditions de subsistance ; bref elle fait abstraction de la relation population-ressources. Autrement dit, la densité générale de la population ne traduisant pas convenablement la relation population-ressources, est de ce fait un mauvais indice de la pression démographique. C'est pourquoi, il convient de recourir à un indice, à un critère plus approprié qui est la densité économique ou l'indice de la pression démographique.

Cet indice, établi par SHRESTHA, met en relation la population et les données des secteurs primaires, c'est-à-dire les autres facteurs de production tels "le niveau et la qualité" de la production, le type d'inputs et le niveau de la technologie...". Ainsi, il a le grand mérite d'aider à déterminer valablement en tenant compte du développement du secteur primaire, les régions de surpopulation et celles qui sont sous-peuplées tandis que son mode de calcul passe par la détermination de la capacité d'absorption de la population et de l'excédent de population pour un territoire donné. Ce sont ces effectifs que nous allons exploiter

selon la méthode utilisée par L. NIYUNGEKO dans son étude sur la "Pression démographique et consommation du capital naturel au Burundi" (28). Cet indice est vraiment propice pour estimer la pression démographique au Burundi, pays à 92 % rural où les secteurs secondaire et tertiaire ont relativement peu d'importance par rapport au secteur primaire.

En considérant d'abord l'ensemble du territoire rural et la population qui y habite, il apparaît qu'en 1982, la capacité d'absorption du milieu rural n'était pas encore atteinte malgré les méthodes traditionnelles de production agricole. Ceci peut rassurer !

Au niveau des régions, seulement 3 étaient sursaturées à savoir dans l'ordre décroissant de gravité : le Buyenzi, le Kirimiro et le Mugamba, elles dégagent respectivement des excédents suivants qui seraient à prélever pour soulager ces régions : 60.395 habitants, 39.730 habitants et 3.985 habitants, au total 104.110 habitants.

A l'opposé 8 régions requièrent une population supplémentaire pour pouvoir atteindre leur capacité d'absorption comme suit : Bugesera : 80.828 personnes ; Buragane : 12.079 personnes ; Bututsi : 45.639 personnes : Buyogoma : 53.581 personnes ; Bweru : 88.651 personnes ; Imbo : 135.079 personnes ; Mosso : 15.257 personnes et Mumirwa : 9.807 personnes ; au total : 440.919 personnes.

Si nous appliquons un taux de croissance de la population de 2 % (ce qui est bas par rapport à la réalité quelle que que soit l'hypothèse de croissance de population actuelle) sur l'effectif de la population rurale estimée à 4.077.999 en 1982, nous réalisons que la capacité d'absorption du milieu rural qui était de 336.809 personnes sera atteinte à la fin de l'année 1986 dans les mêmes conditions d'exploitation des sols.

Et pourtant en 1985 il existe encore des terres sous-exploitées et les régions à forte attraction de la population se densifient davantage. Ces deux faits donnent à penser que le moment de sursaturation générale reculera aussi longtemps qu'on augmente la productivité agricole soit par

l'utilisation des techniques plus efficientes soit par l'extension des terres cultivées.

Mais on sait par ailleurs que l'intensification agricole, en vue de l'augmentation de la production ne peut se faire à l'infini, elle a ses limites surtout quand il s'agit des cultures pérennes.

Quant à l'extension des terres, les possibilités sont limitées par la croissance de la population d'abord et par la concurrence avec les boisements et les pâturages, indispensables mais qui demandent à être reconstitués dans l'état actuel des choses.

En conclusion, nous dirons que, dans la mesure où ils permettent un désengorgement des régions surpeuplées et donc un gain des terres cultivables libérées, le déplacement des populations vers les régions moins densément habitées représente une solution de moyenne durée aux problèmes démographiques étant donnée la superficie très limitée des terres d'accueil.

Par ailleurs, compte tenu des mécanismes qui causent les migrations actuelles (faible production agricole, faible monétarisation dans le secteur primaire), l'organisation du redéploiement de la population nécessite une restructuration du milieu tant dans les zones surpeuplées que dans les zones sous-peuplées.

Dans le plan décennal qui voulait intégrer de multiples facteurs importants pour la structuration du milieu rural, il était clairement stipulé : "les méthodes à mettre en oeuvre différeront donc profondément selon qu'il s'agit d'organiser l'économie rurale en régions densément occupées ou en régions qui, pour une raison quelconque, comptent encore des terres libres". "Ailleurs où les collines entières sont inoccupées (...) les causes du délaissement des terres seront recherchées et, s'il peut y être porté remède (par le forage de puits en cas de manque d'eau en surface, par le drainage de marais s'ils sont cause d'insalubrité ou encore par la destruction du gibier), des emplacements seront aménagés

pour des centres de paysannat indigène, dont l'importance sera proportionnée aux superficies des terres retrouvées" (29).

Pour GAJARDO, "le fait de mieux répartir la population pour soulager la pression sur les terres de quelques régions demande des efforts considérables tant du point de vue des investissements que des réalisations" (30). Aussi, compte tenu des contraintes qui freinent le développement agricole, notamment la concurrence sur les terres entre les cultures vivrières (base de l'alimentation de la famille rurale) et les cultures d'exportation (sources des devises nécessaires), il conclut que "la solution doit venir du côté de l'augmentation de la productivité" (31).

Un des moyens rationnels et peu coûteux d'augmenter la productivité (c'est-à-dire de réduire la pression démographique) est d'utiliser les terres sous-peuplées ou non pour des activités où elles ont les meilleurs rendements : c'est la spécialisation régionale. Celle-ci implique la relance suivante : à chaque région, sa vocation.

De ce qui précède, il apparaît que pour réussir la restructuration du milieu rural par le biais du transfert d'une partie de la population des régions surpeuplées vers celles qui le sont moins, la connaissance pédologique et climatique est nécessaire. Ces données déterminent les politiques de mise en valeur des terres. (Voir description géographique des régions en annexe 1).

III. QUELLE STRATEGIE MIGRATOIRE ?

III.1 Considérations générales

Avant d'aborder les éléments proprement dits d'une stratégie migratoire, il convient de passer en revue les données nécessaires qui justifieraient la politique à suivre. Car de multiples expériences ont été tentées au Burundi comme ailleurs; toutes n'ont pas connu le même succès, la pauvreté du pays oblige toujours de chercher des politiques plus fiables. Les données générales dont il est question ici se

rapportent aux objectifs de transfert des populations, ensuite aux critères de réussite de cette opération en tant que solution aux problèmes démographiques et enfin à la question de savoir lesquelles des migrations, organisées ou spontanées, seraient les plus indiquées.

Nous avons dit précédemment que le bénéfice qu'on attend d'un transfert des excédents des populations de certaines régions est double : soulager la pression démographique dans les régions surpeuplées et augmenter la surperficie agricole exploitée donc augmenter la production; ces résultats devant se traduire par une meilleure répartition des hommes par rapport aux ressources de la terre et une croissance de la production agricole.

Cependant, les migrations observées ne répondent pas généralement à toutes ces espérances. Pour prétendre qu'une politique migratoire dans le cadre des problèmes démographiques est réussie, il faut avoir stabilisé la population déplacée, augmenté la production agricole (et son pendant :la productivité agricole dans les régions d'origine) et enfin améliorer le bien-être de la population globale. Tout ceci suppose que les effets néfastes sur les plans démographique, social et économique auxquels les migrations donnent lieu tant dans les régions d'origine des migrants que dans les régions d'immigration ont été maîtrisés, autrement dit que les précautions nécessaires ont été prises pour atteindre les buts visés.

En effet, les migrations sont susceptibles de changer la structure de la population et son évolution en amont et en aval, de présenter des difficultés d'adaptation et de satisfaction des besoins, de causer la baisse de la production agricole à la suite d'une évasion de la population active (dans les régions désertées) où le chômage (à cause d'un afflux démesuré de la population par rapport aux ressources disponibles). C'est pourquoi il ne suffit pas de provoquer les migrations, il faut les contrôler, les organiser afin de pouvoir constituer un remède démographique. Mais soulignons tout de suite qu'une telle opération au Burundi bénéficie naturellement d'un certain nombre d'atouts favorables non négligeables, à savoir :

- les distances que les migrants peuvent parcourir sont relativement faibles en moyenne, elles dépasseront rarement 100 km à vol d'oiseau à partir du centre.

- il n'exite pas de graves différenciations climatiques entre les régions.

- les méthodes culturales sont les mêmes avec la houe comme principal instrument aratoire.

- on pratique les mêmes cultures, seules les quantités varient avec les disponibilités des terres.

- même régime alimentaire à des nuances près.

- même langue.

C'est dire que l'adaptation des populations, quel que soit le lieu où elles sont transférées ne poserait pas de problèmes majeurs à priori; il ne resta plus qu'à s'occuper des dispositifs d'ordre matériel et financier.

Les discussions ci-après sont à insérer dans le contexte d'une politique des migrations organisées depuis leur départ jusqu'à l'installation des migrants. Elles sont fondées sur les expériences, antérieures ou en cours, en matière de mouvements de populations organisés et spontanés.

III.2 Lignes d'action d'une politique

III.2.1. Recrutement et encadrement des migrants

Nous avons vu dans le chapitre premier que le principal contingent des migrants (abstraction faite des femmes allant rejoindre leurs maris et des enfants placés comme aides auprès des parents résidant dans les centres plus ou moins lointains) est constitué des paysans sans terres ou

tout simplement démunis, métayers, travailleurs saisonniers dans les projets agricoles ou employés domestiques à Bujumbura (la capitale) alors que la catégorie résiduelle est composée de paysans relativement plus nantis, soucieux d'accumuler les revenus monétaires ou de s'approprier un surcroît de terres agricoles. D'une manière générale, on migre pour accéder aux meilleures conditions d'existence. Aussi, pour donner un caractère de justice sociale au transfert des populations, il sied que les gens à déplacer (ceux à qui donner des terres) soient premièrement ceux qui sont les plus démunis, les "sans terre".

Par ailleurs, les candidats intéressants sont à prélever dans la population active jeune. Ils peuvent être célibataires ou jeunes mariés. Cette classe de la population est plus endurante, plus laborieuse et plus réceptive aux innovations ; car pour améliorer les rendements agricoles, il sera sans doute question de faire adopter de nouvelles méthodes plus performantes. Néanmoins, le changement des habitudes qu'elles introduisent peut désorienter et décourager les migrants. Aussi, convient-il de les préparer au changement par une éducation sommaire qui se réduirait à un système d'information élémentaire mais indispensable concernant les différents modes d'exploitation des sols et de vie possibles dans les régions d'accueil.

A l'issue de cette formation, on retiendra les candidats nourrissant encore le désir de migrer. Pour ce faire, il suffit d'utiliser le corps d'endrement existant dans toutes les communes (les vulgarisateurs agricoles et les animateurs ruraux) et les structures de "Yagamukama" (32) ainsi que celles du Parti.

Etant donné que ces migrants sont démunis, les moyens de déplacement leur seront assurés gratuitement pour éviter qu'ils fassent de longs trajets à pied comme le font bon nombre de gens qui migrent dans les régions de l'Est ou de l'Ouest. Un abri provisoire est à prévoir en attendant qu'ils construisent leur propre maison. L'aide à leur accorder pour bâtir leur logement dépendra beaucoup de la disponibilité sur place de matériel de construction (bois, argile...)

Dans tous les cas, ils doivent pouvoir disposer de vivres et de semences dès leur installation; sinon, ces migrants seraient contraints de se mettre au service des natifs plus pauvres afin de se procurer ce dont ils ont besoin en attendant leur première récolte (33). Ils devront disposer d'autre part d'une exploitation aux dimensions rationnellement calculées selon la nature des sols et des méthodes à utiliser en vue de dégager un excédent commercialisable. L'attribution généreuse d'une exploitation de deux hectares ou plus à Cankuzo et à Kinyinya (là c'est la largeur seule qui est délimitée à 200 ou à 400 m) ne permettra pas de résorber d'une manière sensible les excédents de populations constatés dans les régions à haute densité. On tiendra compte du fait que dans les conditions traditionnelles d'exploitation du sol (conditions améliorables), la superficie cultivable minimale nécessaire par personne est de 0,18 ha, soit 0,90 ha par ménage (34).

A Mugerero (Imbo centre) la Société Régionale de Développement de l'Imbo (S.R.D.I.) donne une parcelle de 1 ha à chaque famille. Ce qui suffit, grâce à l'encadrement agricole et aux infrastructures installées, à donner une production de 3.500 kgrs de riz par an.

Par ailleurs l'époque où il fallait séduire, négocier pour convaincre la main-d'oeuvre agricole à migrer est révolue à cause des conditions de plus en plus précaires qui sévissent actuellement dans le milieu rural et grâce à la campagne de sensibilisation initiée par le Président de la République lui-même et orchestrée par la radio et le Parti. On a observé par exemple en 1983, que pour 250 parcelles de coton qui devraient être distribuées, il y avait 2.500 demandes (35). Dans la province de Ngozi (région la plus densément peuplée) les autorités enregistrent des centaines de candidatures à l'émigration par an (36).

III.2.2. Le plan d'occupation ou structuration des terres d'accueil

Les terres espérées pour diminuer la surcharge humaine offrent des possibilités très limitées. Et le meilleur moyen de les gérer est d'élaborer à l'avance un plan d'occupation du sol. Pour ce faire, l'on

tiendra compte du fait que la pression démographique sera généralisée dans un avenir assez proche. Aussi il faut donc prévoir dès le départ un dispositif qui permettra d'accueillir les générations futures.

En effet, avec la croissance démographique, la densité agricole s'aggravera d'ici deux décennies, seule une urbanisation forte pourra contenir la pression dans les limites raisonnables (37).

Si cette urbanisation est envisageable dans la meilleure des hypothèses, il est nécessaire d'élaborer un schéma qui indiquera les espaces à réserver aux équipements collectifs, aux complexes agro-industriels, à la réserve naturelle, aux zones d'habitation, etc...

La concurrence entre les boisements, les pâturages et les cultures (et à l'intérieur de celles-ci, il faut distinguer les cultures d'exportation de l'extension alimentaire) appelle une affectation des terres qui se fera en fonction des vocations régionales, ce qui sous-entend la création de zones complémentaires.

Le mode d'habitat dispersé ne permettant pas une distribution économique des infrastructures sociales de base, il faudra installer les populations en villages. Ce type d'aménagement séparant les champs des habitations est assez nouveau et mérite donc une attention particulière.

La conception d'un plan d'occupation intégrant divers éléments parfois concurrents ou contraignants ne peut se fonder que sur une connaissance exhaustive et minutieuse de l'espace qui fait actuellement défaut. L'ISABU a déjà effectué un plan pour y remédier : l'inventaire de l'occupation du sol auquel il a procédé, avec les "moyens du bord" certes, donne des indications appréciables concernant les surfaces occupées par les eaux, les habitations, les routes, les cultures, les boisements... pour une planification de la consommation de l'espace.

Conscient de l'importance de l'aspect spatial pour le développement équilibré du pays, le gouvernement a mis sur pied un projet d'assistance à

l'aménagement du territoire chargé, entre autres choses, d'élaborer le cadre dans lequel devront se développer les agglomérations humaines. Le projet doit faire vite avant que l'occupation du territoire actuelle n'occasionne des distorsions irrémédiables.

III.2.3. Equipements et services collectifs

Il est souhaitable que les migrations s'accompagnent de l'amélioration du bien-être des populations. Ce bien-être est perçu grâce à l fourniture des équipements et services de base. Ceux-ci d'ailleurs constituent une condition nécessaire pour attirer et fixer les populations visées. Les colons belges avaient fait des infrastructures socio-économiques la pierre angulaire de la réussite des paysannats créés ex-nihilo. Plus près de nous, le projet Imbo-Nord doit son succès à la gamme des différents services et équipements qu'elle met à la disposition des populations installées. L'attrait exercé est tel que la capacité d'accueil prévue est dépassée et commence même à poser des problèmes : les 4.000 ha qui étaient aménagés pour 1.000 familles en hébergent maintenant plus de 1.430 (38). Conséquence :

- vente des parties des propriétés
- pression sur les infrastructures.

Ces infrastructures de base concernent principalement l'alimentation suffisante et saine en eau potable, l'hygiène et la santé. Estimant que l'Imbo et le Mosso avaient été pendant très longtemps désertées à cause du manque d'eau, la bilharziose et la malaria, c'est à cela que l'administration coloniale belge s'était attaquée en premier pour le peuplement de ces régions. En même temps on observe aussi que les cultures souffrent de problèmes du même ordre là où les terres sont sous-exploitées. La mise en valeur de l'Imbo a été possible grâce au réseau d'irrigation et de drainage nécessaire aux cultures; le Mosso requiert également de tels aménagements. Il faut par ailleurs prévoir des moyens pour combattre les insectes (produits phytosanitaires). Outre les adductions d'eau, les dispensaires et les hôpitaux, les autres équipements

nécessaires sont les écoles, les routes, les lieux de culte , les terrains de sport, les foyers sociaux, les services de vulgarisation agricole, les services administratifs... bref, l'ensemble des équipements et services de base nécessaire au bien-être d'une agglomération urbaine. Ils devraient être installés dès l'occupation du territoire donné.

III.2.4. Pour une meilleure production agricole

La croissance de la production agricole, l'autre volet important du transfert des populations, mérite qu'on s'y arrête davantage. En effet, le développement agricole est une tâche complexe qui met en cause plusieurs facteurs: ce sont ceux qui pourraient contribuer à l'augmentation de la productivité dans les nouvelles terres qui sont discutés ci-après.

III.2.4.1. Taille des exploitations

Il n'est pas possible de dire quelle est la superficie idéale d'exploitation à accorder aux migrants. La situation la plus favorable est souvent celle où les exploitations d'un même pays sont de dimensions très diverses et où ces dimensions changent peu à peu pour répondre aux exigences du progrès technique et du développement économique (39). Aussi, nous pouvons tout au moins faire remarquer que la superficie idéale, voire la forme, dépendra de la nature du sol et des cultures qui lui conviennent le mieux. Mais elle est limitée, ne l'oublions pas, par l'objectif politique qui est d'obtenir une meilleure répartition de la population sur toute l'étendue du territoire. Etant donné qu'un ha nourrit en général une famille tant dans les conditions traditionnelles d'exploitation du sol que dans les conditions intensives plus modernes (sur le périmètre irrigué de la plaine de l'Imbo), un ha par ménage paraît être la taille raisonnable d'une exploitation agricole (40). Cette proposition ne peut concerner que les régions à vocation agricole car celles qu'on destinerait à l'élevage, si c'est en cela qu'elle est plus rentable (dans le cadre d'une spécialisation régionale), appelle une organisation différente : aménagement de pâturage ou de paddocks, "dipping tanks", champs collectifs de cultures fourragères...

III.2.4.2 Travaux d'aménagement des sols

Toutes les régions sous-peuplées, à des degrés divers, sont des régions à problèmes : leur correcte mise en valeur nécessite des aménagements du sol. Ici il faut installer des réseaux d'irrigation ou des puits d'eau pour pallier l'insuffisance d'humidité (Mosso et Imbo), là ce sont les marais qu'il faut drainer et assainir (Bugesera et Bweru), ou encore les terrassements en vue de retenir les eaux des pluies ou de contenir les phénomènes d'érosion (Buragane, Mugamba, Mumirwa, Buyogoma). Les aménagements pour la protection des sols sont en général de régle partout mais ils sont indispensables plus particulièrement au Mumirwa et au Mosso (boisements).

III.2.4.3. Les méthodes culturales.

Il est vain d'espérer augmenter la productivité agricole sur les nouvelles terres avec les méthodes traditionnelles. Le développement agricole nécessite bien souvent l'introduction de techniques d'exploitation bien appropriées. Celles-ci peuvent être les méthodes de semis, de culture, de moisson et d'élevage du bétail; il peut s'agir de nouvelles variétés des semences, des engrais, des pesticides, des médicaments et des produits d'affouragement, il peut s'agir enfin des outils, des machines ou des animaux de trait. Pour maintenir la croissance agricole, les techniques utilisées doivent évoluer sans cesse, sinon la production risque de stagner voire même de décliner à cause de la limite de la fertilité du sol. Etant donné que les différences techniques exercent des influences croisées sur la production agricole, en instaurant ou en modifiant à la fois un groupe de techniques on peut arriver à enregistrer un résultat satisfaisant.

Les tâches de la recherche, de l'expérimentation et de la vulgarisation des techniques incombent à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU). C'est lui qui est appelé à jouer le rôle de moteur du développement agricole, à l'instar de l'INEAC à l'époque coloniale belge dans les programmes de mise en valeur de la plaine de

l'Imbo et de la région de Mosso. Les initiatives de l'ISABU devront être guidées par la vérité que toute innovation présente des risques et des incertitudes pour le paysan ; que seule l'espérance d'une production supplémentaire très importante peut vaincre sa réserve prudente (voire sa méfiance). Aussi l'ISABU s'attachera-t-il à chercher des modes de culture ou des variétés de semences à rendements suffisamment hauts pour éveiller l'intérêt des paysans. En fait l'ISABU s'attaquera aux causes qui ont freiné naguère la croissance agricole du pays à savoir : "la dégénérescence des semences, l'application très insuffisante des engrais et des produits phytosanitaires, la mise sous cultures des terres de plus en plus marginales... La réduction sinon la suppression de la jachère nécessaire à la fertilité naturelle des sols" (41). Dans cette croisade, le point de départ est la connaissance pédologique des sols et l'étude des potentialités agro-socio-économiques de l'ensemble du pays. Aussi, il sera imposé aux migrants des techniques appropriées dès leur installation.

A partir du moment où les agriculteurs ont adopté des techniques plus performantes, il devient indispensable, pour le maintien des usages assimilés et de la croissance agricole, de veiller à la mise à disposition facile et permanente des fournitures et des matériels nécessaires. Ce qui suppose un système d'approvisionnement (ou d'entretien) sans rupture et à des prix correspondant au revenu agricole. Sinon, les paysans se décourageront et reviendront à leurs méthodes traditionnelles, moins rentables mais plus sûres.

III.2.4.4. Circuit de commercialisation

Un circuit adéquat de commercialisation est très important quand il est question de fournir aux agriculteurs les moyens de production dont ils ont besoin pour leurs cultures au moment et aux prix qu'il faut. Ce circuit est également important en aval du système de production. Le faible niveau d'excédents agricoles s'expliquerait en grande partie par la déficience du système de commercialisation. L'agriculteur est en effet intéressé à accroître sa production lorsqu'il entrevoit les possibilités d'écouler le surplus. Ecouler ses produits c'est bien, des débouchés ne manquent pas. Comment écouler ? C'est là le problème.

Au Burundi, il existe une grande disparité des prix des produits vivriers allant du simple au quadruple à cause de l'insuffisance des voies de communication et de l'insuffisance des moyens de transport qui cloisonnent les marchés. L'enquête sur les "Principaux marchés du Burundi" de 1975 révèle qu'"à quelques exceptions près, les quantités offertes sont faibles : les producteurs (70 % des produits vivriers) apportent au marché une petite quantité pour se procurer du sel, des allumettes, du savon... celui qui apporte une plus grosse quantité vient en général pour un achat précis : houe, pagne..."(42). Avec une autoconsommation des produits vivriers de l'ordre de 85 % de la production, on est en droit de penser que "la famille paysanne arrête son plan de production d'abord en fonction de ses propres besoins de consommation et en dehors de toute considération de niveau de prix" (43).

C'est dire que la production des excédents des produits vivriers commercialisables dépendrait de la disponibilité des biens et services dont les agriculteurs ont besoin sur le marché ou centre de négoce le plus proche, et de leur proximité.

Quant aux produits d'exportation, le café, le thé et le coton, les prix rémunérateurs qui sont fixés par le gouvernement stimulent leur production ces dernières années. L'expansion de la culture de riz se fait grâce au prix intéressant qui est proposé aux producteurs.

Il apparaît donc que les prix rémunérateurs et la disponibilité des biens et services nécessaires aux paysans constituent des stimulants assez fort pour la production agricole. Ils joueraient convenablement ce rôle si les voies et moyens de communication étaient améliorés ; la Deuxième République (en place depuis novembre 1976) s'y emploie activement. En ce qui concerne les routes, seul l'arrière-pays demeure encore enclavé.

Un bon réseau de commercialisation doit comprendre aussi des moyens de stockage et de traitement des données à suffisance. Les premiers sont importants pour attendre le moment favorable d'écoulement, les seconds permettent entretemps de conserver aux produits leurs qualités. Cette

structrure est encore déficiente dans l'ensemble sauf pour le café en général, et pour les autres produits pris en charge par les sociétés d'Etat (coton et riz).

Il est vrai qu'en se donnant le pouvoir de fixer les prix minima et non maxima, l'Etat montre son souci de vouloir assurer aux paysans des prix rémunérateurs en vue d'accroître leur bien-être d'une part et la production agricole d'autre part. Mais cette politique ne joue pas (surtout pour les produits vivriers) à cause de l'insuffisance de plusieurs facteurs aussi nécessaires. Ce sont les produits d'exportation en l'occurence le café, au détriment des produits vivriers, qui en pratique bénéficient de toutes les faveurs commerciales : fixation des prix rémunérateurs, structures de stockage et de traitement, organismes de commercialisation, crédit agricole... Conséquence, on produit pour l'auto-consommation, et l'extension de la culture du café prend le pas sur celle des cultures vivrières; c'est la sécurité alimentaire qui risque d'être affectée.

III.2.4.5. Le crédit agricole

Le crédit agricole, l'autre accélérateur du développement agricole est à mettre en place dans les zones de peuplement. En effet, pour pouvoir mettre en valeur les terres à leur disposition, les migrants doivent pouvoir disposer des semences, des engrais et d'autres instruments nécessaires au type et mode de culture qu'il convient de pratiquer. Par expérience, on sait qu'ils n'en ont pas souvent les moyens. Cela est vrai dans l'hypothèse que les migrants seront recrutés dans la masse des paysans les plus démunis.

Le crédit agricole est un élément clé de la politique d'installation déployée par la S.R.D. Imbo à l'endroit des populations accueillies sur son périmètre. Il couvre une gamme importante de services inhérents à la population : fourniture des semences, des engrais, des pesticides, drainage, acquisition de bêtes de trait... Pour tous ces services, le remboursement est opéré à la récolte et directement par le produit de la

récolte, sauf pour le crédit à l'acquisition de bêtes de trait (d'une valeur de 50.000 frs) dont le terme de crédit est de 5 ans.

Pour être opérationnel, le crédit doit être souple ; taux d'intérêt et termes de remboursement cohérents avec les revenus agricoles, simplication des formalités, disponibilité au moment souhaité, rembbursement au moyen des produits de la récolte...

III.3. Actions complémentaires

III.3.1. Dans les régions surpeuplées

Les actions que nous venons de voir sont essentielles pour le peuplement et la mise en valeur des régions moins occupées. Mais elles ne suffisent pas pour atteindre les objectifs visés par le transfert des populations qui sont, répétons-les, le soulagement de la pression démographique, mais aussi l'accroissement de la production agricole et du bien-être de la population sur toute l'étendue du pays.

Supposons que les actions exposées ci-haut soient bien menées : les familles démunies des régions trop peuplées sont déplacées commodément jusqu'au lieu d'accueil où elles trouvent une infrastructure de base qui leur permet d'améliorer leur activité agricole et leurs conditions de vie (un logement décent, un dispensaire bien équipé, une exploitation de taille raisonnable, une école pour les enfants, de l'eau potable à proximité de l'habitation, un service agricole approprié... pour ne citer que ces quelques éléments). Qu'est-ce qui arrivera ? La population migrante abandonne vite ses appréhensions et s'établit. Dans ce climat de quiétude le taux de reproduction se maintiendra, voire s'élèvera : premier problème.

Pour les populations demeurées dans les zones de départ, les régions jusque-là hostiles, donc sans intérêt, deviennent grâce aux divers aménagements, des sortes des terres promises, qu'il faut gagner à tout prix : ruée vers ces régions d'immigration, désertion des régions

auparavant viables. Conséquence : déplacement de la pression démographique : deuxième problème.

Mais puisque la colonisation des régions sous-peuplées se fera dans le cadre d'un contrôle étroit des flux humains, la pression démographique ne se déplacera pas (car les mouvements sont freinés institutionnellement); néanmoins, la mise en oeuvre des actions évoquées créera un déséquilibre au niveau des aménagements qui favorisera une tension politique entre les régions, les populations écartées du mouvement se sentiraient frustrées car estimant avoir les mêmes droits que les autres dans l'accès aux meilleures conditions de vie.

En pratique, la mise en valeur de nouvelles terres à grande échelle prend un temps relativement long pour donner des fruits, à cause des tâches complexes qu'elle nécessite telles que la création des infrastructures, l'installation des populations, la vulgarisation de nouvelles méthodes ... Dans le meilleur des cas, on estime généralement qu'il faut 10 à 20 ans pour espérer des résultats tangibles. Entretemps, la distribution de la population opérée généralise le problème alimentaire. A court terme, elle ne peut être jugulée que par l'augmentation des rendements seulement possibles à court terme dans les terres déjà cultivées.

Enfin, si la solution aux problèmes démographiques se basait sur la spécialisation régionale, les régions qui fourniraient les excédents de population auraient également une vocation qu'il conviendrait de promouvoir.

Compte tenu de toutes ces raisons (délais, généralisation, limite des possibilités d'extension de la terre agricole), il apparaît aussi indispensable de ne pas négliger les régions surpeuplées. Il faut d'abord et avant tout y améliorer la productivité agricole en y installant toutes les infrastructures nécessaires : vulgarisation des techniques appropriées, disponibilité des fournitures et des matériels agricoles, dispositif de stockage et de traitement des produits, prix intéressants,

voies et moyens de communication et de transport, crédit agricole, disponibilité des produits de consommation, réseau d'irrigation... Il faut aussi par ailleurs améliorer le niveau d'équipements et des services sociaux (écoles, habitat, santé, hygiène, services sociaux et administratifs...). Pour ce faire on procèdera au regroupement des populations dans les régions où c'est nécessaire.

C'est dire que les actions proposées pour le bien-être sont importantes pour stabiliser les migrants installés dans les zones neuves aussi bien que les paysans demeurés dans leurs régions d'origine : contexte du contrôle des mouvements des populations.

III.3.2. Mesures contre le morcellement des terres

Les migrations peuvent soulager la pression démographique qui se caractérise aujourd'hui par l'atomisation des terres dans les régions fortement peuplées. Aussi se plaît-on à faire remarquer que si les mesures ne sont pas prises pour abolir le système coutumier de la distribution des terres, cette situation grave dans ces régions surpeuplées risque de voir le jour aussi dans les régions qui possèdent des terres disponibles à distribuer, sous l'effet de la poussée démographique inévitable.

Cependant une telle proposition ignore tout à fait le fond du problème qui est économique. En effet, dans un milieu aussi pauvre, la terre seule ressource d'existence et rare de surcroît devient l'objet de manipulations économiques, sociales et politiques. Le développement des secteurs d'activités non agricoles avec le transfert de la population qui s'ensuivra est, en fait, la solution la plus fiable.

III.3.3. Entretien du patrimoine naturel

Les problèmes de population du Burundi deviennent des plus alarmants à cause de la destruction du patrimoine naturel qui s'observe : dégradation du patrimoine foncier, due à la surexploitation des sols et à

l'érosion, déforestation avec tous ses effets néfastes sur le climat. Ce phénomène parut dangereux aux yeux des colons belges pour la survie de la population à tel point que les migrations ne furent jamais considérées comme seule véritable solution démographique, il fallait aussi la protection des sols (44). Aussi, parallèlement à la mise en valeur des territoires sous-peuplés, des efforts considérables furent déployés dans le cadre de la lutte anti-érosive naturelle par boisements, fossés anti-érosifs, jachères obligatoires...

La politique actuelle pour l'entretien et la reproduction du patrimoine naturel ne fait que reprendre dans l'ensemble les remèdes envisagés à cet effet à l'époque coloniale dans les années 1940 et 1950 (45). Mais le réalité est autrement plus grave ; le bois est consommé à une vitesse telle que d'ici 10 ans, il n'y aurait plus aucun arbre. Déjà, maintenant sa consommation est atténuée par l'utilisation des herbes sèches et déchets agricoles dans une grande mesure.

III.3.4. La mise en oeuvre de la politique migratoire

III.3.4.1. Expériences passées et en cours

A l'époque, les migrations vers les régions du Mosso et de l'Imbo s'inscrivirent dans un vaste programme minutieusement élaboré de mise en valeur des terres riches mais sous-exploitées. Après la sensibilisation par les autorités coutumières, les populations identifiées pour l'exode étaient totalement prises en charge pour leur déplacement et leur installation selon un plan préétabli. Les infrastructures et facilités (exemption d'impôt, vivres, argent de poche, semences...) étaient également prévues à l'avance. Une telle opération suppose une coordination harmonieuse d'actions dont le principal support était l'INEAC (Institut National d'Etudes Agronomiques du Congo). La réussite de cette expérience est telle que les émigrations vers les pays voisins jusque-là plus attractifs sur le plan économique se réduirent sensiblement.

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, on ne peut plus parler de migrations organisées, bien que l'importance de la redistribution de la population soit évoquée dans le 1er Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (1968-1972).

Les mouvements des populations vers les régions sous-peuplées se font soit par le biais des Sociétés Régionales de Développement à qui on attribue un périmètre déterminé à mettre en valeur, soit à titre de regroupement des populations en villages. Dans le premier cas les actions résultant sur les migrations rélèvent du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, dans le second, ce sont les collectivités locales soutenues techniquement et matériellement parfois par le Ministère du Développement Rural. D'une manière générale, il s'agit seulement des migrations provoquées car ni le recrutement, ni le déplacement voire même l'installation ne sont organisés, sauf par la S.R.D. Imbo qui rappelle beaucoup les modes de paysannats réalisés à l'époque coloniale.

Mais quelles sont les orientations que peut prendre le peuplement de nouvelles terres comme solution aux problèmes démographiques ? Nous allons en distinguer deux qui devraient être des cas extrêmes. Mais l'orientation appropriée se situerait entre les deux.

III.3.4.2. Alternative

1) Attribution d'un lopin de terre à chaque famille

Donner des terres à toutes les familles est une solution qui a toujours soulevé l'enthousiasme des paysans démunis ainsi que des gouvernements. En effet, on s'imagine que le problème de subsistance est de ce fait automatiquement résolu : toutes les terres disponibles sont exploitées, chaque famille dispose d'une ressource de production propre. Cependant le bien-être de la population n'est pas amélioré pour autant. Il faut des infrastructures techniques et sociales. C'est à ce titre que schématiquement, la restructuration du milieu rural doit passer au Burundi par la création de villages centres de services. Donc à défaut des

villes, il y aurait regroupement des populations en villages communautaires dotés d'un minimum d'équipements et de services sociaux; ce qui nécessite des investissements fort coûteux quoique pas directement productifs. Il se pose un problème de financement d'autant plus que ce type de structuration du milieu pérpétue le système d'autoconsommation peu propice à la monétarisation de l'économie qui aurait permis des prélèvements fiscaux.

Par ailleurs, nous avons vu que depuis l'introduction du modèle de consommation de type moderne dans le milieu rural, le bien-être n'y est plus perçu par la seule possibilité d'autoconsommer et de s'abriter: les paysans désirent acquérir et disposer d'autres biens produits localement ou importés. Le revenu monétaire est devenu très important aussi pour les individus. Pour preuve, la Société Régionale de Développement de Rumonge offrant un salaire de 120 FBu par jour à une population locale assez riche grâce à la commercialisation de l'huile de palme doit faire venir la main-d'oeuvre nécessaire d'autres régions.

D'autre part, une telle structuration de l'espace disponible n'offre aucune place pour les générations à venir, les terres étant déjà limitées par la croissance de la population dans une courte période.

2) Attribution des terres aux entreprises agricoles

Cette solution ressemblerait à la situation actuelle du Burundi si les terres n'étaient attribuées qu'aux Sociétés Régionales de Développement. Ce serait la restructuration des terres disponibles au moyen des entreprises agricoles.

La mise en valeur des terres peu peuplées (donc le peuplement) serait assurée par une ou plusieurs entreprises selon la superficie. Chaque entreprise fonctionnerait comme la S.R.D Imbo, à la diffférence que cette fois-ci la population installée est constituée des familles des travailleurs agricoles salariés.

Cette solution fort coûteuse, à l'instar de la S.R.D. Imbo, présente plusieurs avantages :

- meilleure exploitation des terres
- distribution des revenus monétaires
- meilleures conditions de vie aux populations installées
- spécialisation des régions
- facilité d'échanges, donc de complémentarité.

D'une manière synthétique, autre aspect financier favorable à la restructuration du milieu rural, le grand avantage à souligner est que ce type d'entreprises agricoles permet facilement l'intégration spatiale et sectorielle des activités ou des actions, car dotées des infrastructures nécessaires : capitaux, moyens humains et matériels, etc... Par ailleurs, elles sont d'un maniement souple pour ce qui est de l'aménagement du territoire : changement d'activités, remembrement et réaffectation des terres...

Dans tous les cas, les coopératives s'avèrent indispensables : elles sont susceptibles de réunir les moyens humains et financiers pour assurer toutes les fonctions économiques nécessaires à une vie en société que les paysans ni les entreprises agricoles ne peuvent pas exercer convenablement. Elles sont donc appelées à jouer un rôle d'appoint dans les objectifs d'efficience. Mais, comme dans les autres secteurs d'activités, ce sont les hommes qui feront défaut à cause du faible taux de scolarisation.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette réflexion, nous serions en droit de déclarer que les migrations ne constituent pas une solution démographique à l'état actuel des choses. Mais cette simple déclaration suffit-elle pour refléter toutes les dimensions du problème ?

Quand il y a surpeuplement, on pense à une redistribution de la population pour enrayer la forte pression qui se ferait sentir. Il y a environ 40 ans, la tutelle coloniale belge avait envisagé dans ce contexte un transfert des populations. Ces dernières années, la même option est d'actualité. Alors la première question qui se pose est de savoir dans quelle mesure une solution pensée comme urgente dans le contexte des années 1940 est encore valable maintenant ?

Il faut savoir tout d'abord que depuis les premières expériences de colonisation des régions de l'Imbo et du Mosso, alors sous-peuplées, amorcées à la fin des années 1940, jamais la croissance des populations ne fut arrêtée. Au contraire, le taux de croissance s'est élevé dans la dernière décennie. De plus, les données de la pression sur les ressources ont changé à tel point que, contenues par les barrières des frontières, les migrations se sont intensifiées dans tous les sens entre et dans presque toutes les régions mais seul l'exode rural vers la capitale est nettement perçu. Une des conséquences en est la densification de certaines régions autrefois sous-peuplées comme l'Imbo dont la densité est passée de 27 à 120 habitants au kilomètre carré entre 1949 et 1979 (sans tenir compte de Bujumbura la capitale). Ces faits sont de nature à modifier la répartition de la population ainsi que la nature et l'intensité de la pression démographique. Aussi en tenant compte de l'évolution de l'occupation du sol et des conditions économiques, on en déduit que la solution démographique apportée par les migrations ne peut plus revêtir la même efficacité désormais.

Ensuite miser sur les migrations peut apparaître comme une attitude simpliste face aux problèmes démographiques car ignorant tout l'enjeu économique qu'il y a au fond. En effet, la région de l'Imbo serait saturée dans les conditions actuelles d'exploitation (46) alors qu'elle compte plus de la moitié des terres non encore utilisées. A l'opposé, on ne peut que s'étonner de la remarquable capacité d'absorption qui caractérise les régions centrales et du nord jugées trop densément peuplées depuis plusieurs décennies déjà. Par ailleurs, même si toute la population du Burundi est censée savoir cultiver (92 % de la population

est rurale), il ne suffit pas de redistribuer les terres pour que la production agricole augmente. Pour ce faire, il faut veiller à ce que les terres soient occupées et exploitées de la meilleure façon. Il faut en même temps prévoir des infrastructures sociales, dont le niveau économique du pays n'a jamais réussi à doter suffisamment les centres autres que la capitale, car les migrations doivent être organisées dans le cadre de l'aménagement global du milieu rural.

A la fin, le transfert, si bien organisé soit-il, aboutirait à une généralisation progressive des fortes densités. Si les migrations ne soulagent la pression démographique aussi longtemps que les terres vierges existent, alors que représentent les quelques 627.580 ha des terres agricoles non encore utilisées pour une population essentiellement rurale en forte croissance, encore que cette disponibilité est à partager entre l'agriculture, l'élevage et le boisement ?

De tout ce qui précède, il apparaît que les migrations des populations ne peuvent constituer qu'une solution de court terme. L'avenir du Burundi ne peut s'envisager sans une limitation des naissances. Cependant le contrôle des naissances au Burundi, si vigoureux soit-il, ne donnera des résultats qu'au bout de 40 ans. Or à présent l'équilibre entre les hommes et les ressources des terres est à la limite de la rupture. Il est urgent de réduire dès maintenant le surpeuplement rural par la création d'emplois non agricoles et l'urbanisation. A propos de l'efficacité de celle-ci, M. ARNAUD et M. GUIDI sont formels : "Avec une politique démographique active, une croissance urbaine de 6,8 % l'an permettrait de ne pas aggraver la charge du milieu agricole et donc, avec difficultés, peut-être de réaliser une croissance des revenus ruraux du fait du marché urbain de consommation" (47).

Au regard des ressources humaines et financières trop faibles, cette voie (création d'emplois non agricoles et urbanisation) nécessite l'élaboration préalable d'un schéma d'aménagement du territoire fondé sur des données de première main sur les ressources humaines, naturelles et financières en vue d'identifier les problèmes et les goulots

d'étranglement, donc les politiques mais aussi en vue de pouvoir intégrer les différents aspects d'un développement économique et social harmonieux. A cet effet, le premier récensement général de la population effectué en 1979 est un atout très important qu'il faut compléter par des enquêtes démographiques spécifiques avant la réalisation du second prévu en 1989. Il resterait alors l'inventaire de l'occupation du sol et des ressources naturelles disponibles (sol, sous-sol, lacs...).

Les migrations apparaissent dans ce contexte ainsi résumé comme un moyen d'obtenir un délai à mettre à profit pour la mise en oeuvre de la politique de la limitation des naissances et de la restructuration économique du territoire, toutes tâches complexes et de longue haleine qui doivent être entreprises dès à présent.

BIBLIOGRAPHIE CITEE

1. ARNAULD, M. et GUIDI, M. (Janvier 1977). Aménagement du territoire au Burundi et mise en place d'une assistance technique au sein du Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et du Logement, rapport de mission d'experts de la Coopération française.

2. BACAMURWANKO, L. (décembre 1981). Les migrations interégionales, leur emploi et leurs incidences au Burundi, mémoire présenté à l'Université du Burundi, Faculté des Sciences Economiques et Administratives.

3. Département des Etudes et Statistiques, (juin 1977). Principaux marchés du Burundi, n° 35, Bujumbura : DES

4. De WILDE, J.C. (1967). Expériences de développement agricole en Afrique tropicale (synthèse), vol. 1, G.P. Maisonneuve et larose, Paris.

5. GAJARDO, T., (juin 1982). "Un modèle explicatif de l'évolution de secteur agricole au Burundi, Cahiers du CURDES, n° 1. Bujumbura : CURDES.

6. GUICHAOUA, A. (mai 1981). Surpeuplement et stratégies migratoires des paysans au Burundi, document de travail ronéo élaboré dans le cadre des recherches pour le Programme Mondial de l'Emploi.

7. Ministère de l'Agriculture, Direction Générale de la Planification agricole, (novembre 1982). Note du secteur agricole pour le plan quinquennal de développement économique et social 1983-1987. Bujumbura.

8. MATON, A. (1983). Contribution à la connaissance des régions naturelles du Burundi :
 1) Nombre de rugos et de ménages par région naturelle
 2) Apprécision des zones d'immigration et d'émigration par le coefficient de masculinité.
 Bujumbura : ISABU, publication n° 19, 1983

9. MERTENS, A. (octobre 1981). Contribution à la connaissances des régions naturelles du Burundi : superficie et population par colline de recensement. Bujumbura : ISABU.

10. Ministère de l'Agriculture, Direction Générale de la Planification Agricole. Note du secteur agricole pour le plan quinquannal de département économique et social 1983-1987, novembre 1982.

11. Ministère des colonies. Plan décennal pour le développement économique et social du Burundi. Les éditions de Visscher, Bruxelles, 1939.

12. MOSHER, A.T. (1967). Pour une agriculture moderne. Les éditions internationales, Paris.

13. NIYUNGEKO, L. (1983). Pression démographique et consommation du capital naturel au Burundi, mémoire de licence en Sciences Economiques et Administratives, Université du Burundi.

14. République du Burundi, Ministère de l'Intérieur, Bureau Central de Récensement Général de la Population 16-30 Août 1979, Résultats définitifs, INABU, Bujumbura, 1980.

15. République du Burundi : - Plan quinquennal de développement économique et social 1968-1972 ;Plan quinquennal de développement économique et social 1978-1982 ;Plan quinquennal de développement économique et social 1983-1987.

16. SINAMENYE, M. (juin 1982). La politique des prix agricoles au Burundi, Cahiers du CURDES, n° 1, Bujumbura. CURDES.

NOTES ET REFERENCES

(1) A.T. MOSHER, Pour une agriculture moderne, Les éditions internationales, Paris, 1967, pp. 237-238.

(2) Ministère des Colonies, Plan Décennal pour le Développement Economique et Social du Burundi. Les Editions de Visscher, Bruxelles, 1931, p. 343.

(3) Idem, p. 347

(4) Cette région naturelle n'était pas identifiée en tant que telle à l'époque coloniale, elle était comprise dans la région du Mosso d'après la subdivision d'alors, comme on peut s'en rendre compte en lisant la carte des régions naturelles des territoires du Rwanda-Urundi insérée dans le plan décennal déjà cité entre les pages 332 et 333.

(5) John de WILDE, Expériences de développement agricole en Afrique Tropicale, G.P. Maisonneuve & Larose, Paris, 1957, p. 203.

(6) Plan quinquennal de développement économique et social du Burundi, Ministère du Plan, Bujumbura, 1978, p. 43.

(7) A. GUICHAOUA. "Surpeuplement et stratégies migratoires des paysans au Burundi, document de travail ronéo France : Université de Bretagne Occidentale, mai 1981, p. 4.

(8) Ministère des Colonies. Plan décennal pour le développement économique et social du Rwanda-Urundi. Bruxelles : Les Editions de Visscher, 1951, p. 10.

(9) A. GUICHAOUA, Op. cit. p. 7.

(10) Les Statistiques de l'Administration coloniale belge sont les suivantes: "18.000 ressortissants du Rwanda-Urundi étaient en service au Congo Belge, tandis que 30.000 et 40.000 travailleurs émigrent chaque année pour quelques mois, dans les territoires britanniques". Ministère des Colonies, op. cit. p. 21.

(11) 9.000 familles étaient déjà installées en 1960 dans 15 paysannats du Nord de la Ruzizi, 1.138 dans 2 paysannats du Mosso. A. GUICHAOUA, op. cit., respectivement p. 41 et p. 49.

(12) C'est l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo-Belge qui organisait le système des cultures.

(13) A. GUICHAOUA, op. cit. p. 28.

(14) A. GUICHAOUA, op. cit. p. 20.

(15) A. RICHARDS cité par A. GUICHAOUA, ibid. p. 20

(16) Soit 61 % pour avoir un meilleur terrain, 12 % pour avoir une terre personnelle et 2 % pour chercher un terrain pour leurs enfants. L. BACAMURWANKO. Les migrations interrégionales, leur ampleur et leurs incidences au Burundi, mémoire de Licence en Sciences Economiques et Administratives, Bujumbura : Université du Burundi. Décembre 1981.

(17) Ministère des Colonies, op. cit., p. 440 :"(...) le murundi, à la moindre contrariété, franchit la Ruzizi pour aller s'installer en territoire congolais...".

(18) J.C. de WILDE. Expérience de développement agricole en Afrique Tropicale, Paris : G.P. Maisonneuve & Larose, 1967, p. 203.

(19) A. GUICHAOUA, op. cit., p. 28

(20) L. BACAMURWANKO, op. cit. p. 53.
Ministère des Colonies, op. cit., pp. 19-20.

(21) Notamment :

- L. BACAMURWANKO, "Les migrations interégionales, leur ampleur et leurs incidences au Burundi", mémoire présenté à l'Université du Burundi, Faculté des Sciences Economiques et Administratives, Bujumbura, décembre 1981.

- M.G. DAYER, "Migrations" in Etudes socio-économiques complémentaires sur la Commune Isale, Etude n° 10, CURDES, Bujumbura, novembre 1983.

- J.C. de WILDE, Expérience de développement agricole en Afrique tropicale (synthèse), vol. 1, G.P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1967.

- A. GUICHAOUA, Surpeuplement et stratégies migratoires des paysans au Burundi, document ronéo, mai 1982.

- République du Burundi, Ministère du Plan, Enquête démographique (1970-1971. Tome 1 : Résultats définitifs, Paris, Ministère de la Coopération et INSEE.

(22) A. GUICHAOUA, op. cit., p. 18

(23) C'est de cette manière seulement qu'on peut expliquer le retardement de la "saturation du territoire qui apparaît comme imminente depuis les premières années de l'époque coloniale". H.L. VIS. Ibid.

(24) La ville de Bujumbura est mise à part car elle est la seule véritable ville du pays, elle présente de ce fait une situation particulière par rapport au reste du territoire qui est homogène; avec 4 % de la population totale, elle s'étend sur 0,20 % du territoire.

(25) Ministère des colonies, op. cit., p. 365

(26) Ibid., p. 334

(27) A. MATON, Contribution à la connaissance des régions naturelles du Burundi : 1. Nombre de rugos et de ménages par région naturelles
2. Appréciation des zones d'immigration et d'émigration par le coefficient de masculinité, Bujumbura : ISABU, pub. n° 19, 1983, p. 21.

(28) L. NIYUNGEKO, Pression démographique et consommation du capital naturel au Burundi, mémoire de licence en S.E.A., Bujumbura, U.B., 1983, p. 36.

Mode de calcul de la densité économique ou indice de la pression démographique : I.

$$I = \frac{P - P_1}{A}$$

I = indice de la pression démographique sur le milieu rural, par unité de surface.

P = population rurale actuelle, par district

P^1 = population rurale que peut supporter le milieu étant donné le niveau de développement des ressources et le revenu constant par habitant.

où $p^1 = \frac{X}{K}$,

X étant la valeur brute de la production du secteur primaire par district (agriculture, forêt, pêche) et K le revenu constant par habitant à partir de X, ou alors à partir du secteur primaire pour tout le pays.

A = Superficie totale de l'espace rural par secteur, par unité de surface.

De là, si I est positif, on parlera de la surpopulation, un excès de la population sur la capacité d'absorption. Si I est négatif, il s'agira alors de sous-population.

(29) Ministère des Colonies, op. cit., pp. 363-364

(30) T. GAJARDO, Un modèle explicatif de l'évolution du secteur agricole au Burundi, Cahiers du CURDES, n° 1, Bujumbura : CURDES, juin 1982, p. 46.

(31) Ibid

(32) Cycle d'enseignement général primaire assuré par les missionnaires catholiques aux personnes ne pouvant accéder aux institutions publiques.

(33) C'est actuellement la situation des migrants installés dans le Mosso.

(34) P. MATON. Contribution à la connaissance des régions naturelles du Burundi. Inventaire du sol : 1, Imbo : Mumirwa. Bujumbura : ISABU, publication n° 15, janvier 1983, p. 8.

(35) A. GUICHAOUA, op. cit., p. 46

(36) Notre entretien avec le Gouverneur de province en 1984.

(37) M. ARNAUD et M. GUIDI. Aménagement du Territoire au Burundi et mise en place d'une assistance technique au sein du Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et du Logement, rapport de mission d'experts de la coopération française, janvier 1977, p. 20.

(38) A. GUICHAOUA, op. cit., p. 44

(39) A. MOSHER, op. cit., p. 68

(40) Taille d'exploitation dans les régions suivantes : le Bututsi, réputé région du cheptel : 1,6 ha, - Le Buyenzi, région de culture de café par excellence : 0,6 ha, - Le Mugamba, sol pauvre et rendement très faible : 1,23 ha.

(41) A. ARNAUD et A. GUIDI, op. cit., p. 5

(42) Département des Etudes et Statistiques, Principaux marchés du Burundi. n° 35, Bujumbura : D.E.S., juin 1977, p. 5

(43) M. SINAMENYE. "La politique des prix agricoles au Burundi". Cahiers du CURDES, n° 1, Bujumbura : CURDES, juin 1982, p. 2.

(44) Ministère des colonies, op. cit., p. 346

(45) Ibid

(46)A. GUICHAOUA, Op. cit., p. 45. L'Imbo est "un front vieilli... qui ne peut en aucun cas apporter une solution démographique au surpeuplement de l'intérieur".

(47) A. ARNAUD et M. GUIDI, Op. cit., p. 26.

Annexe Tableau synthétique des artisans : recensement (1983-1984)

PROVINCE	Bubanza	Bujum-bura	Buru-ri	Can-kuzo	Cibito-ke	Gitega	Karuzi	Kayan-za	Ki-run-do	Maka-mba	Mu-ran-vya	Mu-yi-nga	Ngo-zi	Ruta-na	Ruyi-gi	Total arti-sans
Menuiserie																
Ebenisterie	175	478	366	113	388	650	287	389	404	143	358	505	1083	132	251	5722
Forge	136	190	209	40	86	161	145	79	29	17	91	117	87	79	99	1465
Poterie	282	293	152	260	184	835	885	-	110	101	391	1098	814	636	314	6382
Couture	131	460	147	61	125	319	135	1	7	168	151	219	270	92	134	2420
Briqueterie-tuilerie	163	583	307	37	57	96	38	54	183	722	229	635	276	40	262	3669
Boulangerie	71	8	67	29	13	98	35	200	-	36	56	89	48	28	78	900
Sculpture	61	33	15	7	32	78	-	7	-	1	22	34	10	49	15	345
Coordonnerie	22	127	36	42	10	80	25	-	11	30	47	122	108	23	52	757
Soudure	25	91	30	40	15	29	13	-	-	13	21	20	1	14	31	338
Tricotage	59	93	63	43	33	194	82	-	-	49	54	107	3	36	65	863
Broderie	34	157	16	87	-	70	14	-	-	33	48	88	25	78	84	767
Tannerie	70	33	-	1	435	125	6	-	-	8	17	12	-	-	5	277
Maçonnerie	10	384	147	-	238	225	141	-	358	-	201	141	622	351	202	3217
Tréssage	-	-	139	-	256	265	594	-	-	-	168	-	834	457	-	2695
Vannerie	316	7225	144	292	-	1790	36	299	243	138	1514	595	785	240	1034	14907
Macramé	-	-	5	-	-	-	41	-	-	1	5	20	-	-	5	77
Charpentiers	10	24	-	-	-	-	15	-	-	-	3	-	-	-	-	52
Tissage	6	14	8	7	-	105	-	-	-	249	39	168	-	-	28	625
Bijouterie	12	47	14	1	-	-	-	-	-	-	7	23	-	-	4	108
TOTAL	1583	10234	1765	1060	1916	5120	2492	1029	1345	1719	3429	3993	4966	2255	2663	45585

Source : Département de l'artisanat.

Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social

Référence bibliographique des Cahiers du CURDES

Pour citer cet article / How to citate this article

KUYOWA Pezi, Migration vers les régions moins densément peuplées : une solution aux problèmes démographiques ?, pp. 125-174, Cahiers du CURDES n° 6, Mars 1988.

Contact CURDES : curdes.fsea@yahoo.fr